

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

CD

Date de la convocation
01 Décembre 2022

Objet de la délibération

CRÉATION
D'UN
POSTE
D'AGENT DE
MAÎTRISE
SUITE
A PROMOTION
INTERNE

Délibération Affichée le
14/12/2022
Transmise en Préfecture le
14/12/2022

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022



DELIBERATION N° 11

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

- ↪ M. CAUQUIL Xavier, absent excusé.
- ↪ M. CUILLE Jean-Marie qui a donné procuration à Mme HUNOT Marie-Laure.
- ↪ M. ETTORI Bruno qui a donné procuration à M. MAZAUDIER Jean-Claude.
- ↪ Mme GONZALVO Vanessa qui a donné procuration à Mme RAVAT Lissette.
- ↪ Mme VILLANUEVA Christelle qui a donné procuration à Mme PERROTIN Karine.

Mme PERROTIN Karine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de permettre la nomination d'un agent actuellement Adjoint Technique Principal 1^{er} Classe au grade d'Agent de Maîtrise suite à son inscription sur la liste d'aptitude à la promotion interne 2022, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire précise que le poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe devenu vacant est supprimé.

Il propose que le tableau des cadres d'emplois de la filière technique soit modifié ainsi :

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Temps de travail
Agent de Maîtrise Principal	1	1	Temps complet
Agent de Maîtrise	0	1	Temps complet
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	1	Temps complet
	2	2	Temps non complet
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	1	Temps non complet
Adjoint Technique	2	2	Temps complet
	3	3	Temps non complet

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par :

- 17 voix pour.
- 1 abstention.

DECIDE la création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1er janvier 2023.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.

ADOpte la modification du tableau des cadres d'emplois de la filière administrative ainsi proposée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire
PERROTIN Karine

Le Maire
MAZAUDIER Jean-Claude



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20221208-DE11-08DEC2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022
Affichage : 14/12/2022